

**Diagnostic des sols sur les lieux
accueillant des enfants et adolescents**

Déploiement national

**Ecole élémentaire publique Charles
Perrault
Noyon (60)**

Rapport Technique de Phase 2 (RT2)

N° 0601692N_RT2

Diagnostic des sols sur les lieux accueillant des enfants et adolescents

Déploiement national

**Ecole élémentaire publique Charles
Perrault
Noyon (60)**

Rapport Technique de Phase 2 (RT2)

N° 0601692N_RT2



	Nom / Visa	Fonction
Rédacteur	Louise Malingre	Ingénieur d'études
Vérificateur	Isabelle DURLET	Chef de Projet
Approbateur	Laurent ROUGIEUX	Responsable de Projet

SYNTHESE

L'Etat Français a souhaité faire procéder, comme le prévoit l'**action 19 du 2^{ème} Plan national santé environnement 2009-2013**, à un examen des situations environnementales liées au fait que des établissements accueillant des enfants ou des adolescents (ETS), tels que des crèches et des écoles, soient situés sur/ou à proximité immédiate d'anciens sites industriels ou d'activités de service recensés dans la base *BASIAS*¹. Cette démarche est traduite dans l'article 43 de la loi n° 2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement, promulguée le 5 août 2009. Elle est pilotée par le Ministère en charge de l'Écologie.

Description de l'établissement scolaire, résultats de l'étude historique et documentaire

L'école élémentaire Charles Perrault (ETS n° 0601692N) est située au n°449, rue d'Orroire à Noyon (60), en périphérie de la ville, au sud de la zone industrielle « Les Petites Fosses » et de la ligne de chemin de fer. Cette école accueille environ 149 enfants âgés de 6 à 12 ans, 12 personnels scolaires (10 enseignants et 2 agents d'entretien) et il n'y a pas de logement de fonction.

L'étude historique et documentaire (phase 1 du diagnostic) a mis en évidence la proximité de l'établissement avec plusieurs anciens sites industriels (fonderie, travail des métaux). Elle conclut à des potentialités d'exposition par inhalation de substances volatiles, dans l'air intérieur des bâtiments, issues des sites *BASIAS* voisins.

Le scénario d'exposition par ingestion de sols superficiels n'a pas été considéré du fait de l'absence de logement de fonction et de l'âge des enfants (6 à 12 ans) pour lequel le porté main-bouche n'est pas pertinent. Toutefois, il a été recommandé d'investiguer les sols du jardin pédagogique afin de vérifier leur compatibilité avec l'usage actuel.

Résultats des investigations

Des investigations de phase 2 ont été menées sur :

- l'air sous dalle au droit du préau fermé et de la cave,
- l'air du sol au droit du préau ouvert,
- l'air du vide sanitaire du bâtiment au droit des salles de classe récentes et anciennes,
- l'air de la cave du bâtiment au droit des salles de classe anciennes,
- les sols du jardin pédagogique.

Les substances recherchées sont les substances associées aux activités recensées sur les sites *BASIAS* à proximité de l'établissement.

¹ *BASIAS* : Base de données d'Anciens Sites Industriels et Activités de Services

*Diagnostic des sols sur les lieux accueillant des enfants et adolescents - Phase 2
École élémentaire Charles Perrault_ Picardie _ Oise (60) _ Noyon
Rapport technique de phase 2 (RT2) N° 0601692N_RT2*

Les investigations ont été réalisées conformément au programme prévisionnel établi à l'issue de la phase 1 du diagnostic.

Les résultats ont été interprétés conformément au guide de gestion des résultats des diagnostics réalisés dans les lieux accueillant enfants et adolescents (ADEME, BRGM, INERIS, InVS) de novembre 2010 et à la note ministérielle du 8 février 2007 définissant le cadre général de la politique nationale en matière de gestion des sites et sols pollués.

Les investigations ont montré que :

- la qualité des sols au droit du jardin pédagogique est compatible avec l'usage actuel;
- du toluène a été quantifié dans l'air sous la dalle de la cave et du préau ouvert, ainsi que dans l'air du sol au droit du préau ouvert et dans l'air du vide sanitaire sous la salle de classe ancienne n°1. Toutefois, les concentrations mesurées sont toutes inférieures à la borne basse des intervalles de gestion définis dans le cadre de la démarche ;
- aucun autre composé recherché n'a été quantifié au droit de l'ensemble des points de prélèvements d'air (concentrations inférieures aux limites de quantification du laboratoire).

Ainsi, la qualité des sols superficiels, de l'air sous dalle, de l'air du sol, de l'air dans le vide sanitaire et dans la cave ne pose pas de problème pour les usagers de l'établissement dans sa configuration actuelle.

Sur la base de l'ensemble de ces éléments, nous proposons le classement de l'école élémentaire Charles Perrault à Noyon (ETS n°0601962N) en **catégorie A** : **« les sols de l'établissement ne posent pas de problème. »**

Cet avis concerne la configuration actuelle de l'établissement et se base sur les connaissances techniques et scientifiques du moment, au regard de la méthodologie mise en œuvre dans le cadre de la démarche « Etablissements sensibles ».

NB : A l'occasion de ces investigations, du monoxyde de carbone a été retrouvé dans l'air sous dalle et dans l'air de la cave au niveau de la chaufferie. Toutefois, les niveaux de concentrations ne posent pas de problème au niveau des lieux de vie. Ce gaz n'est pas lié aux activités industrielles exercées à proximité du site et les mesures correspondent à une période d'utilisation de la chaufferie (mars). Nous recommandons donc au maître d'ouvrage de procéder à de nouveaux contrôles de la qualité de l'air et, si nécessaire, de procéder à l'amélioration de la ventilation de ces locaux, voire à un contrôle de l'équipement de chauffage.